

HIRONDELLE DE RIVAGE

Riparia riparia



© J.P. PAUL

© F. CROZET

© N. ISSA

ECOLOGIE

DESCRIPTION :

Passereau bicolore. Le dos, la tête, la queue et les ailes sont brun grisâtre. Le ventre et la gorge sont blancs. Elle est reconnaissable au collier pectoral gris brunâtre séparant la gorge et le ventre bien blancs. Queue peu profondément fourchue.

REPRODUCTION :

Deux pontes, entre avril et juillet, composée de 4-5 œufs. L'incubation dure 14 jours et les jeunes quittent le nid après une vingtaine de jours. Le nid est une galerie horizontale creusée (pouvant atteindre 1m de profondeur) dans la partie abrupte d'une falaise, d'une gravière ou d'une sablière ou dans la rive meuble d'un cours d'eau.

BIOLOGIE :

Espèce migratrice, arrive en France dès le mois de mars, jusqu'en août. Espèce coloniale.

ALIMENTATION :

Régime alimentaire composé d'insectes volants souvent capturés au dessus de l'eau.



© P. GUYON

Hirondelles arrivant à son nid.

RISQUES DE CONFUSION

Avec l'**Hirondelle de fenêtre**: citadine, gorge et croupion blancs, queue très légèrement fourchue, pas de collier foncé.

Avec l'**Hirondelle rustique**: campagnarde, face rouge brique et collier noir. Dos, queue et ailes noir avec des reflets métalliques allant du violet au vert. Deux longs filets à la queue.



© J.P. LEAU

Hirondelle de fenêtre



© F. CAHEZ

Hirondelle rustique

HABITAT

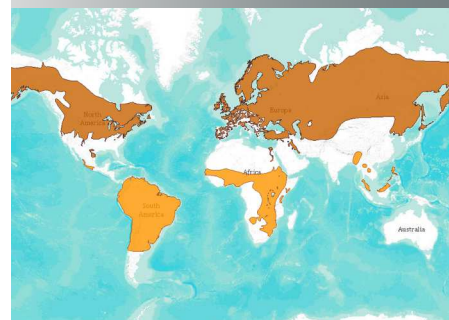
Le plus fréquemment rencontrée près des zones humides naturelles (cours d'eaux, falaise côtières...) ou artificielles (sablères, carrières, talus routiers...).

Sa présence est fortement liée à celle de zones humides sur lesquelles elle chasse. En période migratoire, peut de rassembler en grands groupes dans les roselières.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Niche principalement dans les 2/3 nord du territoire, dans les grands bassins fluviaux. On la rencontre également dans la vallée de la Garonne et de Rhône. Niche généralement en plaine.

Sa population nicheuse s'étend sur la quasi-totalité du territoire européen et asiatique, ainsi que sur une partie de l'Amérique du Nord.



Source: IUCN 2011. IUCN Red List of Threatened



ÉTAT DES CONNAISSANCES

STATUTS EUROPEEN

En Europe, l'espèce a connu un déclin modéré entre 1970 et 1990, déclin qui a continué dans un certains nombre de pays entre 1990 et 2000. Malgré cela, la population semble stable dans la plus grande partie de l'Europe. Malgré cette stabilisation, les effectifs n'ont pas rattrapé leur niveau initial.

La population européenne est estimée à 16 000 000 - 36 000 000 couples. Elle représente entre 5 et 24 % de la population mondiale totale (Source: BirdLife International (2004) *Birds in Europe: Population estimates, trends and conservation status*).

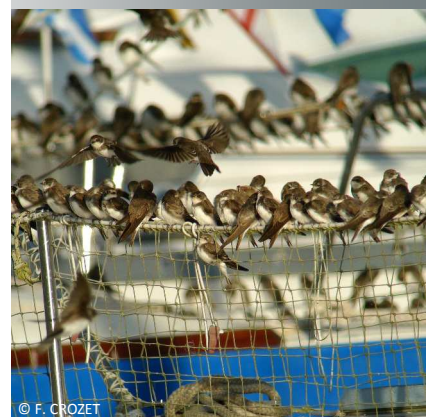


© P. GUYON

Nid creusé dans une falaise

ETAT DES POPULATIONS FRANÇAISES

Les données dont nous disposons sur l'évolution des populations au niveau national sont des estimations issues du programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Elles indiquent une stabilité des effectifs depuis 2001, cependant, des données sur le plus long terme sont nécessaires pour confirmer son réel statut. (source MNHN 2009). Les effectifs nationaux se situent entre 50 000 à 150 000 couples (Source: BirdLife International (2004) *Birds in Europe: Population estimates, trends and conservation status*).



© F. CROZET

Rassemblement postnuptial.

MENACES PESANT SUR LES POPULATIONS

- Modification des pratiques culturelles (augmentation de l'usage des produits phytosanitaires) entraînant une disparition du plancton aérien
- Disparition des zones humides, haltes migratoires et sources de nourriture et de matériaux de construction du nid
- Modification ou disparition des sites de nidification (enrochement des berges, ...)
- Conditions rencontrées sur les sites d'hivernage.
- Destruction des colonies établies dans sur les sites d'exploitation en période de reproduction.



© J.P. LEAU

Colonie d'hirondelles de rivage.

MESURES DE PROTECTION ACTUELLES

En France, l'hirondelle de rivage, comme les autres espèces d'hirondelles, bénéficie d'un statut de protection de par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (Article L411-1 et suivants du Code de l'environnement- Arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français). Il est ainsi interdit de porter atteinte aux hirondelles ainsi qu'à leurs nids et leurs couvées, sous peine de poursuites et de sanctions judiciaires.



© F. CROZET